



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale
de La Cohésion Sociale du Nord

Mission Accompagnement des Personnes
et des Familles

Affaire suivie par :
Audrey ANTSON
Tél : 03 20 18 33 01
Fax : 03 20 18 33 23

Courriel : ddcs-mapf@nord.gouv.fr

La Directrice départementale
de la Cohésion Sociale

à

Mesdames et Messieurs
les porteurs de projets

Lille, le 7 9 MAI 2014

Madame la Présidente / Monsieur le Président,

L'Etat lance un appel à candidature pour l'exercice 2014 qui s'inscrit dans les orientations nationales des circulaires :

- n° DGCS/SD2A/2011/282 du 12 juillet 2011 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance, au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux relevant de la compétence des services déconcentrés de la cohésion sociale et à la compétence du représentant de l'Etat dans le département au titre de la protection des personnes.
- Circulaire n° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 Février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS.

Vous êtes invités en conséquence à transmettre aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Nord votre projet détaillé, correspondant au cahier des charges joint.

Vous voudrez bien joindre, à votre projet, une demande de subvention :

- le dossier Cerfa n°12156*03, joint,
- les pièces justificatives prévues en page 3 du dossier Cerfa ;
- les différents documents justificatifs en complément du budget prévisionnel de l'action (fiche 3-2 du dossier Cerfa) ;

J'attire votre attention sur la nécessité de renseigner avec précision et rigueur le dossier Cerfa et les pièces justificatives demandées. **Les dossiers incomplets ne pourront donner lieu à aucune attribution de subvention.**

L'ensemble des éléments ci-dessous est à transmettre pour le 15 juin 2014, dernier délai :

- de préférence par voie électronique à ddcs-mapf@nord.gouv.fr et en copie à audrey.antson@nord.gouv.fr

- ou/et par voie postale à l'attention de Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale :

Direction départementale de la cohésion sociale
Cité administrative
Mission accompagnement des Personnes et des Familles
175, rue Gustave Delory
BP 82008
59011 LILLE Cedex

Vous remerciant pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente / Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Départementale
de la Cohésion Sociale du Nord



ANNICK PORTES